

## MUNICIPALITÉ NOTRE-DAME-DES-NEIGES

Séance ordinaire du conseil du 10 février 2020

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue le 10 février 2020 à 19h30 à la salle du conseil située au 17, rue de l'Église à Rivière-Trois-Pistoles et à laquelle sont présents :

### Présents :

Messieurs Gilles Lamarre, Robert Forest, Sylvain Sénéchal, Philippe Leclerc et Benoit Beauchemin, conseillers.

Absent : Monsieur Jean-Paul Rioux.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Jean-Marie Dugas, maire.

Sont également présents à cette séance, monsieur Philippe Massé, directeur général et secrétaire-trésorier, madame Danielle Ouellet, adjointe au directeur général et greffière.

On dénombre la présence 8 personnes dans l'assistance.

Le projet d'ordre du jour est le suivant :

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2020
3. Dossiers finances
  - 3.1 Adoption des déboursés du mois
4. Urbanisme
  - 4.1 Avis de motion, présentation du projet et fixation d'une assemblée de consultation publique concernant le Règlement n° 451, modifiant le Règlement n° 190 de zonage Résolution adoptant les changements d'adresse
  - 4.2 Résolution adoptant les changements d'adresse
5. Dossiers conseil et résolutions
  - 5.1 Résolution adoptant le Plan de mesures d'urgence et nomination d'un substitut au maire
  - 5.2 Résolution autorisant les demandes aux programmes EBI et RÉCIM pour le financement de la construction du nouveau Centre communautaire
  - 5.3 Résolution autorisant la poursuite du mandat de soutien juridique avec la firme Morency avocats
  - 5.4 Dépôt du rapport d'activité du Schéma de couverture de risque
  - 5.5 Résolution autorisant l'achat et l'installation de l'enseigne numérique
  - 5.6 Résolution adoptant les modifications mineures au Règlements n° 427 sur le stationnement
  - 5.7 Résolution autorisant le renouvellement de la cotisation des Fleurons du Québec
  - 5.8 Résolution autorisant le renouvellement de l'entente d'entretien des fleurs pour 2020
  - 5.9 Résolution autorisant une demande de subvention pour le projet d'ombrière au Parc de la Grève-Morency
6. Dossiers citoyens et organismes publics
  - 6.1 Résolution autorisant l'annulation de certaines créances
  - 6.2 Résolution appuyant les activités de la Société Provancher
7. Dossier du personnel de la municipalité
8. Affaires nouvelles
  - 8.1 Résolution autorisant une demande de subvention pour l'entretien des voies municipales
  - 8.2 Résolution adoptant la liste officielle des ventes pour non-paiement de taxes
9. Varia
10. Période de questions
11. Levée de la séance ordinaire

02.2020.17

### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur une proposition de monsieur Robert Forest, il est résolu unanimement par les conseillers présents que la municipalité Notre-Dame-des-Neiges adopte l'ordre du jour du

10 février 2020.

02.2020.18

**2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2020**

Chacun des membres ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2020, le directeur général et secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture. Il est proposé par monsieur Gilles Lamarre et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter ce procès-verbal, tel que rédigé.

**3. DOSSIERS FINANCES**

02.2020.19

**3.1 ADOPTION DES DÉBOURSÉS**

Les comptes du mois de janvier 2020 s'élèvent à 216 086,64 \$ comprenant :

Journal 801 : Chèques n<sup>os</sup> 30703 à 30752 pour 93 338,91 \$;  
Journal 800 : Prélèvements n<sup>os</sup> PR-4062 à PR-4088 pour 24 224,30 \$;  
Journal 799 : Chèque n<sup>o</sup> 30682 annulé (5 867,17 \$) Chèque 30702 pour 4 800,20 \$;  
Journal 798 : Chèque n<sup>o</sup> 30701 pour 239,03 \$;  
Salaires : Périodes 01 à 04 comprenant dépôts salaires n<sup>os</sup> 508244 à 508299 pour 30 677,30 \$;  
Prêts : Camion Freightliner : capital 22 000 \$ & intérêts : 623,54 \$;  
Entrepôt & Aqueduc Fatima : capital 43 900 \$ & intérêts : 2 135,78 \$;  
Frais mensuel: Sur le relevé de compte de caisse pour 15,45 \$.

Certificat de disponibilité de crédits n<sup>o</sup> 02-2020.

Il est proposé par monsieur Benoit Beauchemin d'approuver le paiement des comptes apparaissant sur les listes déposées à la présente séance. Tous les autres conseillers accordent leur aval à cette proposition.

**4. URBANISME**

02.2020.20

**4.1 ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE CONCERNANT LE RÈGLEMENT N<sup>o</sup> 451 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N<sup>o</sup> 190 DE ZONAGE**

Ouverture de l'assemblée publique de consultation

Monsieur Philippe Leclerc donne un avis de motion qu'à une séance ultérieure, il proposera le règlement n<sup>o</sup> 451 modifiant le règlement n<sup>o</sup> 190 de zonage, il dépose le projet de règlement. Des copies sont mises à la disposition du public.

L'assemblée de consultation est fixée au 9 mars 2020 à même la séance ordinaire qui se tiendra à 19h30 à la salle municipale située au 17, rue de l'Eglise Rivière-Trois-Pistoles.

02.2020.21

**4.2 RÉSOLUTION ADOPTANT LES CHANGEMENTS D'ADRESSE / COMMISSION DE TOPONYMIE DU QUÉBEC**

Attendu qu'il a été constaté, par le directeur du Service de prévention des incendies de la ville de Trois-Pistoles, que plusieurs secteurs sont problématiques à l'égard de l'acheminement et de l'affectation des services d'urgence concernant les adresses sur notre territoire conjointement avec celui de ladite ville ;

Attendu qu'un partenariat est nécessaire afin d'apporter des correctifs à propos de noms similaires de rue, de numérotation et d'ordre chronologique pour une amélioration des déploiements des services d'urgence sur le terrain ;

Attendu que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges désire effectuer des changements nécessaires en collaboration avec la ville de Trois-Pistoles ;

Attendu que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges désire également se concevoir une entité distincte en effectuant la reconnaissance postale de Notre-Dame-des-Neiges afin de remplacer « Trois-Pistoles » et « Rivière-Trois-Pistoles » dans ses adresses postales ;

Attendu que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges a consulté les citoyens touchés par le changement de toponyme de l'actuelle « Place Leblond » et de la « Rue des Érables » via un sondage afin de connaître ce qui les inspirent et les représentent ;

Attendu qu'une lettre a été également envoyée aux propriétaires de chemin privé dans les secteurs touchés par les changements pour leur offrir la possibilité de nous soumettre un toponyme pour leur chemin ;

Attendu que les changements de toponyme consisteront à :

- Enlever le toponyme « Route Fatima » et le remplacer par « **Chemin de la Grève-Fatima** » en renumérotant toutes les propriétés à Notre-Dame-des-Neiges et Trois-Pistoles en partant de la « Rue Notre-Dame Est » puisque nous voulons que ce même axe routier porte un seul toponyme ;
- Nommer le chemin privé (Propriétaire Madame Jeanine Larrivée) situé à l'intersection du « Chemin de la Grève-Fatima » et du « Chemin des Islets » par le nouveau toponyme « **Rue du Grand-Héron** » en référence à cet oiseau qui niche dans ce secteur ;
- Nommer le chemin privé (Propriétaire Madame Jeanine Larrivée) et l'accès municipal (terrestre) aux Islets D'Amours par le nouveau toponyme « **Chemin du Bord-de-l'Eau** » en référence à l'épisode d'érosion connue en décembre 2010 qui a fait en sorte que le chemin se retrouve maintenant adjacent au fleuve Saint-Laurent par l'absence de résidence du côté Nord ;
- Nommer le chemin privé (Propriétaires collectifs) en forme de « U » attaché au « Chemin de la Grève-Fatima » et au chemin privé situé avant la côte « **Chemin de la Grève-Fatima** » du même toponyme ;
- Enlever le toponyme « Chemin de la Plage » pour le remplacer par « **Chemin de la Grève-Morency** » en renumérotant toutes les propriétés à Notre-Dame-des-Neiges et Trois-Pistoles en partant de la « Rue Chanoine-Côté » puisque nous voulons que ce même axe routier porte un seul toponyme ;
- Enlever le toponyme « Place Leblond » pour découper le secteur en 3 rues distinctes soit :
  - Celle parallèle à la « Route 132 Ouest » par le toponyme « **Rue Lajoie** » en référence à feu Gaétan Lajoie ancien résident de la « Place Leblond » qui fût un bénévole important par son implication dans notre municipalité (stade de baseball nommé en son nom) et qui a connu un accident tragique de la route. Ce qui a marqué pour toujours notre communauté.
  - Celle qui forme un « U » par le toponyme « **Rue Tobin** » en l'honneur de la célèbre famille Tobin qui a façonné pour toujours l'économie de Rivière-Trois-Pistoles en y opérant un moulin à bois (La Trois-Pistoles Pulp & Lumber) en plus d'y construire la toute première gare de train pour le village. Les gens d'ici et les touristes connaissent la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges par son surnom « Tobin » que par son nom officiel à cause de cette famille importante.
  - Celle au centre par le toponyme « **Rue Mackenzie** » en l'honneur du Peter Mackenzie propriétaire des terres autour de la rivière sur lesquelles fût construit des moulins à bois et à farine, un barrage hydroélectrique, un chemin de fer et un village au début de la colonisation de notre municipalité.
- Enlever le toponyme « Rue des Érables » pour le remplacer par « **Rue du Sentier** » en l'honneur de notre réseau important de sentier pédestre (sentier national), de raquette, de motoneige (sentier fédéré), de VTT (sentier fédéré), de motocross et de vélos (Route Verte) qui donne accès à la totalité des terrains privés et publics autour de la rivière Trois-Pistoles. Ceci est notre attrait touristique le plus important pour notre municipalité.
- Remplacer le toponyme « Rue du Sault » par « **Route du Sault** » puisque nous voulons que ce même axe routier porte un seul toponyme ;

Attendu qu'une demande à la Commission de Toponymie du Québec doit être d'abord adressée et approuvée avant d'effectuer les changements ;

Sur une proposition de monsieur Sylvain Sénéchal, il est résolu unanimement par les conseillers présents que les chargements suggérés dans la présente résolution soient soumis à la Commission de toponymie du Québec pour officialisation, mandate madame Sarah Gauvin, Inspectrice de bâtiment et en environnement à faire les démarches qui s'impose auprès de l'organisme et demande à la ville de Trois-Pistoles de procéder, elle

aussi, à la même démarche auprès de la Commission de toponymie du Québec afin de coordonner les changements de toponyme et d'adresse.

## 5. DOSSIERS CONSEIL ET RÉOLUTIONS

02.2020.22

### 5.1 RÉSOLUTIONS CONCERNANT LE PLAN DE MESURE D'URGENCE

Attendu que les municipalités du Québec sont vulnérables et aux prises avec des sinistres d'ordre naturel ou technologique ;

Attendu que le conseil municipal reconnaît que sa municipalité peut être victime en tout temps ;

Attendu que le conseil comprend l'importance de se doter d'un plan municipal de sécurité civile en collaboration avec les officiers de la direction générale de la sécurité civile et sécurité incendie ;

Pour ces motifs, il est proposé monsieur Robert Forest par et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- Que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges crée l'organisation municipale de sécurité civile (OMSC) ;
- Que les personnes suivantes soient nommées et informées par le conseil municipal pour occuper les postes aux différents services de l'organisation municipale de sécurité civile (tableau en annexe) ;
- Que cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant le plan de sécurité civile de notre municipalité ;
- Que monsieur Gilles Lamarre, conseiller soit nommé substitut du maire.

02.2020.23

### 5.2 RÉSOLUTIONS DEMANDE DE FINANCEMENT AUX PROGRAMMES EBI ET RÉCIM POUR LE CENTRE COMMUNAUTAIRE

Il est proposé par monsieur Gilles Lamarre et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges :

- A pris connaissance du document intitulé « Canada-Québec, Entente bilatérale intégrée (EBI) relative au programme d'infrastructures investir dans le Canada – Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives, Règles et Normes, Septembre 2019 et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités s'appliquant à elle ;
- Autorise la présentation du projet de « **Centre multifonctionnel récréatif** » auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives ;
- Confirme l'engagement de ladite municipalité à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre ;
- Désigne monsieur Philippe Massé, directeur général et secrétaire-trésorier comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus pour ladite municipalité.

02.2020.23a

### RÉSOLUTION / DEMANDE DE FINANCEMENT AU PROGRAMME RÉCIM

Il est proposé par monsieur Gilles Lamarre et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges :

- Autorise le dépôt de la demande d'aide financière dans le cadre du programme réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) ;
- A pris connaissance du Guide du programme RÉCIM et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités s'appliquant à elle ;
- S'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée ;

- Confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme RÉCIM associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci y compris tout dépassement de coûts.
- Désigne monsieur Philippe Massé, directeur général et secrétaire-trésorier comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus pour ladite municipalité.

02.2020.24 5.3 **RÉSOLUTION AUTORISANT LE MANDAT À LA FIRME MORENCY POUR LES SERVICES PREMIÈRES LIGNES**

Il est proposé par monsieur Robert Forest et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- Que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges retienne l'offre de services professionnels pour consultations juridiques, datée du 15 janvier 2020, de Morency, Société d'avocats permettant de bénéficier d'un forfait annuel pour la présente année représentant un montant de 1 224 \$, majoré des taxes et des déboursés. Il est entendu qu'avec ce service, les principaux fonctionnaires et le maire peuvent en tout temps entrer en communication avec ledit cabinet.
- Que ce contrat se renouvellera d'année en année en appliquant une augmentation annuelle de 2%, à moins d'un avis contraire donné par l'une des parties.

02.2020.25 5.4 **DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES**

Considérant que l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie (chapitre S-3.4) exige l'adoption du rapport annuel ;

Pour ce motif, il est proposé par monsieur Benoit Beauchemin et il est résolu à l'unanimité des conseillers présent que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges adopte le plan de mise en œuvre ainsi que le rapport d'activité du schéma de couverture de risques, soit celui de l'an 8 du schéma portant sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019.

02.2020.26 5.5 **RÉSOLUTION AUTORISANT L'ACHAT ET L'INSTALLATION DE L'ENSEIGNE NUMÉRIQUE**

Attendu que la municipalité a adopté le règlement numéro 432 sur la gestion contractuelle et que conformément à ce que permet le 4<sup>e</sup> alinéa de l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec, des règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 935, peut être conclu de gré à gré par ladite municipalité;

Pour ce motif, il est proposé par monsieur Philippe Leclerc et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité Notre-Dame-des-Neiges adopte autorise l'achat et l'installation d'une enseigne numérique au coût de 52 058,38 \$ taxes comprises auprès du fournisseur « Enseignes aux quatre vents ».

Les crédits sont disponibles au budget de l'année 2020.

02.2020.27 5.6 **DÉPÔT DE CORRECTION PROCÈS-VERBAL – CONCERNANT LES MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT N° 427 SUR LE STATIONNEMENT**

En vertu de l'article 202.1 du code municipal du Québec, Monsieur Philippe Massé, directeur général et secrétaire-trésorier dépose un procès-verbal concernant les modifications au règlement n° 427 sur le stationnement. Ledit procès-verbal est joint au document original.

02.2020.28 5.7 **RÉSOLUTION RENOUELEMENT FLEURONS DU QUÉBEC**

Pour ce motif, il est proposé par monsieur Robert Forest et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité Notre-Dame-des-Neiges :

- Confirme le renouvellement de son adhésion aux Fleurons du Québec pour les années 2020 à 2022 en portant son choix sur le paiement en trois versements (année 2020 = 457 \$, année 2021 = 457 \$, année 2022 = 457 \$).
- Autorise madame Danielle Ouellet, adjointe au directeur général et greffière à signer le formulaire d'adhésion au nom de ladite municipalité.

02.2020.29 5.8 **RÉSOLUTION RENOUELEMENT ENTENTE ENTRETIEN DES FLEURS 2020**

Pour ce motif, il est proposé par monsieur Sylvain Sénéchal et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité Notre-Dame-des-Neiges retienne les services de monsieur Alin Rioux, jardinier, dans son offre datée du 6 janvier 2020 comme étant :

- Plantation fleurs et entretien des neufs bacs à fleurs = 960 \$ plus taxes applicables, s'il y a lieu;
- Suivi et entretien des aménagements floraux au Terrain récréatif de la Grève Morency = 250 \$ plus taxes applicables, s'il y a lieu.

02.2020.30

#### 5.9 **RÉSOLUTION DEMANDE POUR UN PROJET D'OMBRIÈRE**

Considérant que l'Association canadienne de dermatologie (ACD) a instauré un Programme de subvention d'ombrières visant à soutenir l'aménagement de zones ombragées permanentes notamment dans les parcs, les cours d'école et les CPE pour l'achat ou la construction de structures ombrières permanentes permettant de créer un milieu extérieur sécuritaire de protection contre les rayons ultraviolets nocifs du soleil;

Considérant que le Parc intergénérationnel - de la grève-Morency ne possède pas d'abri couvert pour tables de pique-nique qu'il y a à cet endroit;

Considérant qu'il y a un très grand achalandage dudit parc de la part de nos citoyens et des environs, ainsi que touristique, en saison printanière, estivale et automnale;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Robert Forest et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité Notre-Dame-des-Neiges présente un projet dans le cadre du Programme de subvention d'ombrières et autorise madame Danielle Ouellet, adjointe au directeur général et greffière à signer tous documents à cet effet pour et au nom de la municipalité.

#### 6. **DOSSIERS CITOYENS ET ORGANISMES PUBLICS**

02.2020.31

##### 6.1 **RÉSOLUTION POUR ANNULER CERTAINES CRÉANCES**

Il est proposé par monsieur Benoît Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité Notre-Dame-des-Neiges annule les créances suivantes :

- Matricule 0635-98-2336 pour un versement de 223.23 \$
- Matricule 0029-42-7411 pour un versement de 34.78 \$

02.2020.32

##### 6.2 **DEMANDE D'APPUI DE LA SOCIÉTÉ PROVENCHER**

Il est proposé par monsieur Sylvain Sénéchal et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité Notre-Dame-des-Neiges appuie le projet de la Société Provencher relativement au Plan de la conservation et de mise en valeur de l'Île aux Basques et des îles Razades, que ledit projet a été déposé le 1<sup>er</sup> février à la Fondation de la faune du Québec.

#### 7. **DOSSIER DU PERSONNEL DE LA MUNICIPALITÉ**

Aucun dossier.

#### 8. **AFFAIRES NOUVELLES**

02.2020.33

##### 8.1 **RÉSOLUTION AUTORISANT UNE DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR L'ENTRETIEN DES VOIES MUNICIPALES**

Il est proposé par monsieur Robert Forest et résolu unanimement par les conseillers présents que la municipalité Notre-Dame-des-Neiges demande une aide financière dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) relativement aux travaux consistant à la pose d'une couche de revêtement en béton bitumineux aux endroits endommagés (creux, bosse, effritement) dans les secteurs du 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> rang Est, et/ou, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> rang Ouest, et/ou, rue du Sault, route du Sault et rue de la Grève.

02.2020.34

##### 8.2 **ADOPTION DE LA LISTE OFFICIELLE À L'ÉGARD DE LA VENTE EN NON-PAIEMENT DE TAXES ET RÉSOLUTION NOMMANT UN RESPONSABLE ET DES ACCOMPAGNATEURS LORS DU PROCESSUS DE VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES LE 11 JUIN 2020**

Attendu que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges doit percevoir toutes les taxes municipales sur le territoire ;

Attendu que le directeur général de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges a déposé lors de la séance du 13 janvier 2020 la liste préliminaire des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales, afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du Code municipal du Québec ;

Attendu que certains dossiers ont été réglés et qu'il y a encore des 3 contribuables ayant des taxes municipales dues depuis 2 ans (année 2018 et suivante).

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Benoit Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges :

- Nomme madame Danielle Ouellet, adjointe au directeur général et greffière, soit autorisée à représenter ladite municipalité lors de la vente des propriétés par ladite MRC prévue le 11 juin 2020 et à signer tout document pour et au nom de la municipalité ;
- Nomme respectivement et individuellement messieurs Benoit Beauchemin et Robert Forest, conseillers en tant que substitut advenant l'impossibilité de l'adjointe au directeur général et greffière d'être présente lors de la mise en vente ;
- Transmet les dossiers ici-bas à la MRC Les Basques à l'égard du processus de vente pour non-paiement des taxes municipales. Les immeubles visés sont identifiés par les numéros de matricule et les numéros de lot rénové.

Matricule	Lot rénové
0131-40-6497	5 545 828
0229-54-0300	5 545 920
0231-29-8429	5 545 950

9. **VARIA**

Le maire invite les citoyens à participer à la journée gratuite des municipalités au Parc du Mont-St-Mathieu prévue le 23 février 2020 ainsi qu'aux activités du carnaval Opti-Neige qui se tiendront les 28 et 29 février prochain.

10. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les questions du public ont porté sur le changement de nom de certaines rues, sur le projet de construction d'un nouveau centre communautaire, sur le déneigement du chemin de la Grève-Leclerc.

11. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

02.2020.34

À 19h58 minutes, l'ordre du jour étant épuisé, monsieur Philippe Leclerc propose de lever la séance ordinaire.

Signé :

---

Jean-Marie Dugas, maire<sup>1</sup>

---

Danielle Ouellet, adjointe au directeur général et greffière

1. Par la présente signature, j'entérine toutes les résolutions de ce procès-verbal comme si elles étaient toutes signées.